



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE

Site www.ohchr.org • Tél. : +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Référence:

[HCDH/RRDD/VAW]

Objet: Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés au Conseil des droits de l'homme conformément à la résolution A/HRC/RES/24/23 du Conseil des droits de l'homme

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et a l'honneur de se référer à la résolution A/HRC/RES/24/23, intitulée "Renforcement des mesures visant à prévenir et éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés: défis, réalisations, bonnes pratiques et problèmes de mise en œuvre."

Dans sa résolution A/HRC/RES/24/23 qui a été adoptée le 25 septembre 2013, le Conseil des droits de l'homme a prié " le Haut-Commissariat d'élaborer, en consultation avec les États, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes, un rapport sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, mettant l'accent en particulier sur les défis, les réalisations, les bonnes pratiques et les problèmes de mise en œuvre, qu'il soumettra au Conseil des droits de l'homme avant sa vingt-sixième session et qui guidera les discussions de la réunion-débat."

En conséquence, le Haut-Commissariat serait reconnaissant de recevoir toute information pertinente pour la préparation de ce rapport. En particulier, des vues et des informations sur les points suivants sont particulièrement bienvenues :

- a) Comment les États mettent en œuvre leurs obligations en vertu des conventions internationales et traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant, concernant les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés au niveau national;
- b) Des enquêtes, des évaluations et des études menées au niveau national et régional sur la prévalence des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés et/ou leur impact sur les droits des femmes et des filles et des autres groupes touchés;
- c) Les politiques, les projets et les mesures au niveau national et régional pour promouvoir l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, y compris les mesures prises pour les populations marginalisés et les



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, SUISSE

Site www.ohchr.org • Tél. : +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

communautés minoritaires, et pour adresser ou atténuer son impact y compris des informations sur les résultats de ces politiques, les projets et mesures;

d) Les mesures prises pour interdire, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ainsi que des exemples de l'expérience positive et des défis rencontrés au niveau national en adoptant les politiques, mesures et la mise en œuvre des stratégies pour aborder cette question.

e) Recommandations sur les bonnes pratiques concernant d'éventuelles mesures appropriées et des stratégies visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés.

Le Haut-Commissariat serait heureux de recevoir votre réponse avant le **15 décembre 2013** afin de rassembler les réponses dans le cadre de la préparation de ce rapport et de la discussion au cours de la vingt-sixième session du Conseil des droits de l'homme. Toutes les réponses doivent être adressées au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies CH 1211- Genève 10, télécopie: +41 22 917 9008. Toute réponse ou requête peuvent également être envoyées par voie électronique à registry@ohchr.org, akufuor-owusu@ohchr.org, vbirga@ohchr.org.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les assurances de sa très haute considération.




18 octobre 2013